

## 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit: FOR LIQUIDE**
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Produit phytosanitaire
- **Type de produit :** Fongicide
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**
- **Fournisseur:**  
Société Financière de Pontarlier  
« Villa Celony »  
1175 Montée d'Avignon  
13090 AIX EN PROVENCE  
FRANCE  
Tel : +33 (0)4 42 52 72 12  
Fax : +33 (0)4 42 52 68 52  
Mail : contact@sfp.com
- **Service chargé des renseignements:** Laboratoire
- **Numéro d'appel d'urgence:** ORFILA / INRS Tél: (33) (0)1 45 42 59 59

## 2 Identification des dangers

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE :**



Xi - Irritant

R36: Irritant pour les yeux.

R37: Irritant pour les voies respiratoires.

R38: Irritant pour la peau.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **Éléments d'étiquetage :**

- **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/les lois respectives nationales.

2008/58/CE (30ème ATP) ; 2009/2/CE (31ème ATP) ; 2006/8/CE

- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



Xi Irritant

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Soufre

- **Phrases R:**

36 Irritant pour les yeux.

37 Irritant pour les voies respiratoires.

38 Irritant pour la peau.

- **Phrases S:**

2 Conserver hors de portée des enfants.

13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux.

49 Conserver uniquement le récipient d'origine.

61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Proposition de classification réalisée selon Directive 99/45/CE et déposée auprès des autorités françaises en 2004.

**Nom du produit: FOR LIQUIDE**

(suite de la page 1)

### 3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Préparation: composée des substances indiquées ci-après.
- **Formulation:** Suspension aqueuse
- **Composants dangereux:**

	<b>Conc.</b>	<b>EINECS</b>	<b>CAS</b>	<b>Symboles/Phrase(s) de risque</b>
Soufre	50-60%	EINECS: 231-722-6	CAS: 7704-34-9	Xi, R38
- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 4 Premiers secours :

- **Description des premiers secours :**
- **Après contact avec la peau:**  
Se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières. Consulter un médecin.
- Après inhalation:**  
Déplacer la personne exposée à l'air libre.
- **Après ingestion:** En cas de besoin, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette du produit.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie :

- **Moyens d'extinction:**  
Sous forme de suspension dans l'eau, le risque de feu est hautement improbable.  
Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :** Porter des vêtements appropriés.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Arrêter la fuite éventuelle.  
Ne pas rejeter dans les eaux naturelles, ni les égouts.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, sciure, ou des matériaux inertes).  
Transférer dans des récipients adaptés, étiquetés, pour élimination.
- **Référence à d'autres sections :**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### 7 Manipulation et stockage :

- **Manipulation et stockage :** Prévoir douche et fontaines oculaires.
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**  
Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Stockage :**  
Stocker à des températures supérieures à 5°C.  
Conservé le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.  
Conservé uniquement dans le récipient d'origine.  
Conservé à l'écart de la chaleur.  
Stocker à l'abri du gel.

(suite page 3)

Nom du produit: FOR LIQUIDE

(suite de la page 2)

## 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle :**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**  
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Ne pas manger, ne pas boire ou fumer dans les zones d'utilisation et de stockage du produit.  
Ôter les vêtements contaminés.
- **Protection respiratoire:** Demi-masque respiratoire approprié avec filtre P3 (EN 141ABE1).
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

- **Protection du corps:** Porter un appareil de protection des yeux / du visage.

## 9 Propriétés physiques et chimiques

### · Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### · Indications générales

#### · Aspect:

Forme: Liquide  
Couleur: Jaune

· **Densité relative:** 1.40 – 1.50

· **Solubilité dans l'eau :** Dispersible.

· **Mousse persistante:** Max. 25.0 mL après 1 minute.

· **Matière en suspension (% ww):** Min. 80.0

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Entièrement miscible

## 10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- **Stabilité chimique :** Stable dans les conditions normales de stockage.
- **Produits à éviter:** Tenir à l'écart des agents oxydants puissants ainsi que les bases fortes.
- **Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décompositions dangereux connus.

(suite page 4)

FR

Nom du produit: FOR LIQUIDE

(suite de la page 3)

## 11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**  
Valeur LD/LC50 déterminantes pour la classification  
7704-34-9 Soufre  
LD50 oral (rat) > 5000 mg/kg (pesticide manual)  
Effet primaire d'irritation : Irrite la peau et les muqueuses

## 12 Informations écologiques

- **Ecotoxicité :** Aucune donnée disponible sur ce produit.
- **Toxicité aquatique:**  
Oral EC50/72h > 232 mg/L (algues) Pesticide Manual  
Oral EC50/48h > 665 mg/L (algues) Pesticide Manual
- **Autres indications écologiques**
- **Indications générales:**  
D'après les connaissances actuelles, des effets écologiques négatifs ne sont pas attendus.  
Sur la base des données existantes relatives à l'élimination/la dégradabilité et le potentiel de bioaccumulation, un dommage à long terme de l'environnement n'est pas probable.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

## 13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes d'élimination**  
Éliminer le produit dans un centre de collecte et de traitement des déchets chimiques, selon les réglementations locales/nationales en vigueur.
- **Élimination du conditionnement**  
Éliminer les récipients contaminés dans un centre de collecte et de recyclage, selon les réglementations locales/nationales en vigueur.  
Ne pas réemployer, abandonner ou brûler les emballages vides.

## 14 Informations relatives au transport

- |  |     |
|--|-----|
| · <b>Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):</b> |     |
| · <b>Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):</b>                                | -   |
| · <b>Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):</b>  |     |
| · <b>Classe IMDG:</b>  | -   |
| · <b>Polluant marin:</b>   | Non |
| · <b>Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:</b>   |     |
| · <b>Classe ICAO/IATA:</b>   |     |

## 15 Informations réglementaires

- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 5)

**Nom du produit: FOR LIQUIDE**

### **16 Autres informations**

*Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.*

**· Acronymes et abréviations:**

*ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route*

*RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer*

*IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods*

*IATA: International Air Transport Association*

*IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)*

*ICAO: International Civil Aviation Organization*

*ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)*

*GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals*

*LC50: Lethal concentration, 50 percent*

*LD50: Lethal dose, 50 percent*